

DECISION

N°2023/049/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont-Vitot - 76260 Eu pour l'accueil de exposition « Vallée du verre : Paroles et portraits » du 08/04/2024 au 12/04/2024 dans le cadre d'une tournée.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont-Vitot - 76260 Eu pour l'accueil de exposition « Vallée du verre : Paroles et portraits » du 08/04/2024 au 12/04/2024 dans le cadre d'une tournée.

Article 2 – Le Collège Louis-Philippe mettra à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 13 février deux-mille-vingt-quatre

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

